

## Les sociologistes et le sexe. Réponse à Claude Dubar\*

\* Revue française de sociologie, 28 (1), 1987, 137-144.

**Philippe Besnard**

---



### Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/ress/449>

DOI : 10.4000/ress.449

ISSN : 1663-4446

### Éditeur

Librairie Droz

### Édition imprimée

Date de publication : 1 mars 2004

Pagination : 374-380

ISBN : 2-600-00941-8

ISSN : 0048-8046

### Référence électronique

Philippe Besnard, « Les sociologistes et le sexe. Réponse à Claude Dubar\* », *Revue européenne des sciences sociales* [En ligne], XLII-129 | 2004, mis en ligne le 09 novembre 2009, consulté le 01 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/ress/449> ; DOI : 10.4000/ress.449

---

**Philippe BESNARD**

**LES SOCIOLOGISTES ET LE SEXE.  
RÉPONSE À CLAUDE DUBAR\***

Je ne puis qu'exprimer toute ma reconnaissance à Claude Dubar de l'intérêt qu'il a pris à mon interprétation du *Suicide*, de la critique vigilante qu'il en a faite et des quelques mérites qu'il lui accorde. Il me faut aussi le féliciter de l'ingéniosité du modèle qu'il propose pour rendre compte des variations des taux de suicide selon le sexe, l'état matrimonial et la présence d'enfants en termes purement sociologiques. En présentant cette construction, Claude Dubar donne un bon exemple de ce que devrait être la discussion scientifique puisqu'il s'expose lui-même à la critique.

Mais je suis bien obligé de constater que les reproches qu'il m'adresse sur les contradictions internes de mon analyse reposent sur plusieurs méprises qui découlent d'un malentendu principal. Ce malentendu est révélateur de la position de nombre de sociologues face à la variable sexe.

Le dilemme dans lequel Claude Dubar prétend m'enfermer vient de l'erreur suivante il me prête l'intention d'avoir voulu «'sociologiser' la variable sexe», d'avoir défendu «l'idée que l'immunité féminine face au suicide doit être expliquée sociologiquement». Ce dessein n'était nullement le mien; il est, en revanche, celui de Dubar, comme de Baudelot et Establet dans leur livre récent (1984). Une idée simple anime ces auteurs le sociologue doit rendre compte de toutes les variations du suicide en termes sociaux, y compris la différence importante entre hommes et femmes.

Je précisais pourtant dans mon article de 1973 (p. 28) que je ne prétendais nullement proposer une explication de l'immunité des femmes. Mon propos était tout autre et le malentendu provient sans doute de la contradiction que je relevais chez Durkheim. D'un côté, dans la première partie de son livre, il s'efforce, «sans beaucoup de succès» écrivais-je (p. 33), de ramener tous les facteurs extra-sociaux à des causes sociales, et donc d'expliquer l'immunité des femmes par leur moindre participation à la vie sociale. Je montrais les difficultés de cette explication qui contredit la théorie du suicide égoïste et je signalais les hésitations de Durkheim sur ce sujet. D'un autre côté, lorsqu'il s'agit d'expliquer l'antagonisme des intérêts des deux sexes dans la société conjugale, Durkheim recourt aux variations du désir sexuel, organique chez la femme, intellectualisé chez l'homme, et non pas aux contraintes sociales qui règlent différemment ce désir. En somme, mon propos était de montrer que Durkheim tendait à être hypersociologue là où il ne fallait sans doute pas l'être et à n'être pas assez sociologue là où il convenait de l'être. C'est sur ce deuxième point que j'ai centré mon attention en voulant établir que Durkheim disposait des données nécessaires pour construire une théorie achevée de la régulation qui accorderait au fatalisme une place aussi importante qu'à l'anomie.

Comment Claude Dubar a-t-il pu me prêter un dessein quasiment à l'opposé du mien? Pour situer l'origine du malentendu, il faut revenir au premier point,

---

\* *Revue française de sociologie*, 28 (1), 1987, 137-144.

l'immunité des femmes en général. Et voici la grande question implicitement en litige: j'admets mon impuissance à imaginer une interprétation sociologique plausible de l'énorme écart entre hommes et femmes sous le rapport du suicide (la « sursuicidité masculine » comme disent les démographes), de la même manière que je ne connais pas, ni n'entrevois, d'explication sociologique de la surmortalité masculine dans la première année de l'existence. Cela veut-il dire que la sursuicidité masculine relève d'une explication biologique? Je suis d'autant plus incapable de répondre à cette question que, s'agissant des actes suicidaires, la situation est paradoxale: l'immunité féminine est attestée universellement pour les suicides accomplis; en revanche les tentatives sont plus fréquentes chez les femmes que chez les hommes. Comme je le signalais dès mon article de 1973, le choix des moyens est différent selon le sexe, mais cela ne peut à l'évidence constituer une explication<sup>11</sup>.

On peut considérer comme une interprétation de type sociologique de l'immunité féminine celle qu'avancait Douglas, sociologue qui entendait pourtant ruiner les interprétations sociologiques du suicide: le suicide des femmes serait l'objet de beaucoup plus de dissimulation que celui des hommes parce que le premier est généralement attribué à des motifs internes à la famille. J'ai déjà eu l'occasion de réfuter cette hypothèse (1976, p. 320). Récemment, Baudelot et Establet (1984, p. 101) ont proposé l'interprétation suivante: les femmes sont « statutairement » plus engagées que les hommes dans les relations familiales et cela est vrai non seulement pour les femmes mariées mais aussi pour les veuves, les divorcées et même les célibataires, liées plus que les hommes à leur famille d'origine. Dubar se rallie à cette hypothèse en la précisant et en la compliquant; j'y reviendrai plus loin.

Pour ma part, j'ai préféré traiter la sursuicidité masculine globale comme une variable « exogène et extérieure » à mon propos qui était de mettre en pleine lumière l'effet combiné des deux variables intégration et régulation. Fallait-il préciser davantage les raisons de cette « neutralisation » de la variable sexe? Il me paraissait raisonnable de laisser la question ouverte. Voici précisément ce qui est scandaleux ou plutôt impensable: ne pas exclure par principe l'action éventuelle de « facteurs extra-sociaux », pour reprendre l'expression commode de Durkheim. Dubar est trop bon logicien pour ne pas évoquer cette hypothèse; mais il la rejette aussitôt en collègue trop généreux pour m'attribuer une aussi horrible pensée ou un aussi pitoyable renoncement.

Je pense avoir déjà dissipé une bonne part du malentendu et donc de la prétendue contradiction de mon analyse. Mais la méprise de Dubar a une autre origine. Il me reproche de ne donner aucune indication sur la manière dont je situe les catégories sur l'axe régulation. Cela vient simplement de ce qu'il a omis de lire la longue note explicative à laquelle je renvoie encore en 1984. J'y précisais notamment que

[...] mettre les femmes célibataires dans la même catégorie de régulation moyenne que les hommes mariés ce n'est pas donner raison à l'interprétation de l'action du mariage

<sup>11</sup> Dubar semble me reprocher de n'avoir pas approfondi l'argumentation de Halbwegs sur ce point. Ce n'était pas mon objet dans l'article de 1973, mais j'ai eu l'occasion de revenir sur le problème du rapport entre les suicides accomplis et les tentatives dans mon article de 1976.

selon le sexe par la variation d'intensité du désir. C'est simplement reconnaître que l'on ne peut comparer les deux sexes sous l'angle de la régulation sociale sans tenir compte du status subordonné de la femme. Si le mariage est néfaste à la femme c'est parce qu'il est une contrainte qui s'ajoute à d'autres contraintes sociales. Il est donc logique (et les chiffres le vérifient) que la femme célibataire soit située dans une zone de régulation moyenne, étant décalée d'une catégorie par rapport à l'homme célibataire comme l'est l'épouse par rapport à l'époux. Cette interprétation a l'avantage d'être tout à fait conforme à la théorie durkheimienne de l'anomie (cf. le développement sur la pauvreté comme frein du désir, *S.* p. 282). [...] (1973, p. 51, n. 41).

On peut reprocher à cette justification d'introduire un élément social externe à la sphère du couple et de la famille. Là encore, Dubar évoque cette possibilité pour la rejeter faute d'avoir lu mes explications. En fait, j'aurais pu en rester à une définition plus stricte de la régulation. Déjà, dans *Le Suicide*, Durkheim faisait allusion – je le signalais (1973, p. 33, n. 12) – aux attentes relatives au comportement sexuel beaucoup plus contraignantes pour les épouses que pour les époux. Dans une intervention ultérieure sur le mariage et le divorce, que j'ignorais en 1973 mais qui est commentée dans ma thèse (1985, p. 113), Durkheim met bien davantage l'accent sur cette interprétation et la généralise à toutes les femmes, quelle que soit leur situation matrimoniale. « L'instinct sexuel est déjà contenu et modéré, en dehors même de l'état de mariage, par les mœurs et l'opinion qui ont, à ce point de vue, des exigences et une sévérité toutes particulières pour la femme » (1909, p. 279). Il renonce ici à invoquer la limitation naturelle des désirs de la femme. Par conséquent, la catégorisation que j'ai proposée, qui décale les femmes célibataires par rapport aux hommes célibataires, comme les épouses par rapport aux époux, me paraît conforme à mon intention qui était de reconstruire un modèle durkheimien (*i.e.* qui aurait pu être formulé par Durkheim lui-même, sans imposition ou projection d'une autre problématique), cohérent et sociologique. Ma construction de la variable régulation, loin d'être *ad hoc*, se légitime par la prise en compte d'attentes sociales plus contraignantes pour les femmes, soit en raison de leur position sociale subordonnée, soit en raison d'une régulation sociale plus stricte de leurs désirs et de leurs aspirations. Il est clair en tout cas que Claude Dubar n'aurait pu, s'il m'avait lu plus attentivement, me faire grief de réintroduire une variable après l'avoir neutralisée. J'ai neutralisé l'effet général (*i.e.* moyen) du sexe, considéré provisoirement comme inexplicé, extra-social peut-être, en tout cas extérieur à mon propos; j'ai en revanche tenu compte, pour construire la variable régulation, des contraintes différentes qui s'exercent sur les rôles sociaux masculins et féminins selon leur statut matrimonial.

Ce procédé de neutralisation est d'ailleurs d'une grande banalité. Si l'on s'intéresse à l'action combinée de deux variables indépendantes – ici l'effet du mariage sur le suicide selon le sexe – on est amené à calculer des rapports entre les taux de suicide des célibataires et ceux des époux pour chaque sexe (les coefficients de préservation de Durkheim). Dès que l'on compare ces deux coefficients, on neutralise bel et bien la variable sexe. Et dans le cas présent, c'est bien, selon moi, cette comparaison qui doit intéresser le sociologue.

Ce qui peut paraître choquant, c'est d'avoir utilisé les coefficients pour calculer des taux fictifs pour les femmes. Mais ces ultimes tableaux sur lesquels Dubar concentre sa critique avaient essentiellement une visée pédagogique. Il s'agissait de mettre « mieux » ou « plus clairement » en évidence l'influence de la

variable régulation, de visualiser le modèle curvilinéaire que les données impliquaient de toute façon. La courbe en U se dessine avant toute neutralisation du sexe, au moins dans la ligne supérieure des tableaux, *i.e.* pour les personnes sans enfant (cf. mon Tableau VII, 1973, p. 50). Et les résultats essentiels demeurent. Celui de Durkheim : les épouses sans enfant se suicident plus que les femmes célibataires du même âge et que les veuves sans enfant du même âge (notons au passage que Dubar élimine les veufs de mes tableaux). J'ajoutais que cette aggravation est plus forte que la préservation des époux sans enfant par rapport aux célibataires. Le mariage nuit plus à la femme qu'il ne profite à l'homme. La neutralisation du sexe permettait de rendre les choses plus claires et aussi de faire apparaître le modèle curvilinéaire même pour les personnes avec enfants (ligne inférieure du tableau, amputée par C. Dubar).

Cette superbe trouvaille de Durkheim, qui rend compte des effets différents du mariage selon le sexe à Paris et en province et qui est née d'une brillante intuition (s'intéresser non à l'effet du divorce en lui-même, mais à son action sur l'effet du mariage), Dubar la rejette d'une simple pichenette au prix d'une lecture évidemment erronée de Durkheim<sup>12</sup>. Mais je ne le chicanerai pas sur ce point car son propos n'est pas de présenter un modèle durkheimien, quoiqu'il prétende, on sait trop pourquoi, ne pas être infidèle à Durkheim.

Le véritable objectif de Dubar est de proposer un modèle qui rende compte des variations du suicide selon l'état matrimonial, la présence d'enfants et le sexe, et qui soit capable d'expliquer la « totalité de l'immunité féminine ». Dubar sent bien qu'on lui reprochera d'avoir fait une construction complètement *ad hoc*, c'est-à-dire, concrètement, d'avoir listé les taux de suicide en ordre décroissant, d'avoir mis en face des signes +, = ou – qui marchent à peu près et enfin d'avoir justifié ces signes par des « postulats assez simples ». Sa seule défense consiste à affirmer que son modèle n'est pas *ad hoc* que celui de Besnard. Et là il me faut bien protester et relever l'arbitraire et le flou qui règnent dans cette classification.

Prenons l'intégration, c'est-à-dire le fait d'avoir ou non des enfants : cette dichotomie on ne peut plus simple est courageusement transformée par Dubar en une trichotomie. Peut-on sérieusement soutenir qu'on n'introduit pas par là davantage d'arbitraire ? Quand on passe à la régulation, entendue ici comme le degré d'intériorisation de normes liées aux rôles familiaux, cet arbitraire vire quasiment à la fantaisie. Les vieilles filles, de 47 ou 60 ans, sont à l'opposé des vieux garçons, en raison sans doute d'obligations statutaires extrêmement contraignantes dans un cas, nulles dans l'autre, vis-à-vis des neveux ou nièces. Même si l'on accepte les « postulats » de l'auteur, il est aisé de montrer l'incohérence des catégorisations. Admettons que les femmes soient toutes en = et + et les hommes tous en – et =. Cela justifie-t-il de placer dans la même catégorie de régulation moyenne (=) les hommes mariés, qu'ils aient ou non des enfants ? Le rôle de père

<sup>12</sup> Je suis naturellement en désaccord complet avec la lecture de Dubar fait du *Suicide*. D'où sort-il cette opposition entre un Durkheim 1 estimant que la discipline matrimoniale est pour les femmes une contrainte inutile et un Durkheim 2 jugeant, quelques pages plus loin, cette contrainte excessive ? Elle est excessive parce qu'inutile, comme je le notais en 1973. Je ne puis que renvoyer au texte de Durkheim. Quant à la notion de suicide fataliste, elle est loin d'être contenue dans une note en base de page. J'ai consacré de longs développements au fatalisme et aux rapports anomie/fatalisme dans ma thèse (1985).

n'entraîne-t-il aucune contrainte supplémentaire? Si l'on veut exclure, par principe, les hommes de la catégorie +, alors on est contraint de mettre les hommes mariés sans enfant en – avec les célibataires. Pour les femmes, l'artifice est encore plus spectaculaire. Les « mères » sont dans la même catégorie + que les « filles ». L'habileté de ces appellations est de suggérer une sorte de symétrie dans les attentes de rôle. Seulement, ces mères et ces filles ont le même âge. Les mères sont aussi des filles (pour autant qu'elles aient des parents survivants) avec en plus un mari et des enfants, ce qui n'est pas rien. Je sais bien que Dubar introduit un troisième postulat pour expliquer cette bizarrerie: le mariage diminuerait la régulation des femmes. Mais, à supposer même que cette libération de l'étreinte de la famille d'origine joue encore à des âges avancés, n'est-elle pas largement compensée par les contraintes de la vie conjugale que connaissent les « épouses »? Les filles devraient donc être placées tout au plus dans la catégorie de régulation moyenne, avec les épouses.

En bref, l'application cohérente des hypothèses de Dubar sur la régulation conduirait à situer les filles en = et les époux en –. Dès lors, les catégorisations pour l'intégration et la régulation se recouvriraient exactement. Les contorsions de Claude Dubar pour échapper à cette identité viennent de ce que son modèle ne rendrait pas compte des données s'il n'y introduisait de pareils artifices. Ainsi, mettre les filles en intégration et régulation moyennes (=) avec les épouses et les pères aurait pour conséquences 1) de retrouver le résultat de Durkheim, à savoir que les épouses sont désavantagées par rapport aux filles (comparaison filles/épouses); 2) d'admettre que la différence entre suicide masculin et suicide féminin (comparaison filles/pères) est irréductible aux variables retenues, même lorsqu'on accepte les postulats présidant à la construction du modèle. La tentative de Claude Dubar nous paraît donc bien mettre en évidence les difficultés auxquelles se heurtent ceux qui prétendent sociologiser la variable sexe quand ils ne se contentent pas, comme Baudelot et Establet, d'affirmer que c'est possible.

Autre remarque un peu perfide – et facile sans doute – mais que j'ai du mal à réprimer: le modèle linéaire proposé par Dubar implique que les femmes sont plus heureuses que les hommes parce qu'elles sont bien davantage assujetties à des contraintes. Elles pâtissent même de tout allègement de leur oppression: les épouses se tuent davantage que les filles parce qu'elles sont plus libres. Voilà à quoi aboutit, lorsqu'il est mis en pratique par Dubar, ce sociologisme qui prétend, instruit par « cinquante années d'agitation féministe », n'avoir « guère de mal à mettre au jour ce qu'il y a de social dans les statuts masculins et féminins » (Baudelot et Establet 1984, p. 101). Par contraste, Durkheim apparaît comme un illuminé de « l'agitation féministe ».

Il y a plus grave, sur le plan scientifique s'entend. Le modèle linéaire de Dubar est contradictoire avec le résultat, peut-être le plus intéressant du *Suicide*, qui concerne l'effet différentiel du mariage selon le sexe et selon la sous-culture (province-Paris). Il est conforme au modèle curvilinéaire (anomie-fatalisme) que le mariage protège davantage la femme à Paris qu'en province et davantage l'homme en province qu'à Paris. Le lien matrimonial étant moins fort à Paris, ce relâchement profite aux femmes mariées et nuit aux hommes mariés (relativement aux célibataires du même sexe). D'une manière plus générale, l'idée que tout allègement de la contrainte normative se traduit par une augmentation du suicide pour

les femmes comme pour les hommes est incompatible avec toutes les données produites par Durkheim dans son analyse de l'anomie conjugale.

Il faut ajouter que les données accumulées sur l'effet du mariage dans la littérature sociologique et démographique confirment l'idée d'un effet différentiel selon le sexe. Le résultat constant qui s'en dégage est que le mariage protège bien davantage les hommes que les femmes. Cela est vrai pour le suicide, mais aussi pour d'autres causes de mortalité et même, quoiqu'à un moindre degré, pour la mortalité en général<sup>13</sup>. Un auteur s'est même attaché à montrer que cette différence variait selon le caractère psychosocial que l'on peut imputer à la cause de mortalité: très forte pour le suicide, nulle pour la leucémie (Gove, 1973). (Je note au passage qu toutes ces études neutralisent la variable sexe puisqu'elles comparent entre eux des coefficients de préservation calculés pour chaque sexe sans s'intéresser aux taux.) Le même modèle se retrouve encore plus accentué dans les études sur la santé mentale ou le bien-être psychologique: là aussi, le mariage profite considérablement plus aux hommes qu'aux femmes. En bref, tout converge pour corroborer l'hypothèse fataliste que Dubar affecte de ne pas prendre au sérieux.

Dira-t-on que les épouses restent protégées, si peu que ce soit, par rapport aux célibataires ainsi qu'aux veuves et aux divorcées? Mais cette immunité n'est peut-être due qu'à la présence d'enfants, qui protège les femmes plus que les hommes, comme le notait Durkheim à la suite de Morselli. Elle décline avec l'âge dans les statistiques disponibles, se réduisant à rien aux âges où les enfants ne sont plus, selon tout probabilité, au foyer. Ces résultats sont donc tout à fait compatibles avec l'hypothèse fataliste selon laquelle le mariage, quand il n'est pas compensé par la maternité (l'intégration domestique), entraîne une aggravation de la situation de la femme.

Cela m'amène à une observation finale. Pourquoi donc le *Suicide* continue-t-il de faire couler tant d'encre, comme le note Dubar? Nous discutons encore sur des chiffres vieux de près d'un siècle et sujets à caution puisqu'ils proviennent d'extrapolations un peu douteuses, surtout celle-ci: Durkheim, n'étant pas en mesure, parce que le recensement ne le lui permettait pas, de calculer pour chaque âge le taux de suicide des époux et des veufs selon qu'ils avaient eu ou non des enfants, a dû comparer des taux moyens à des taux correspondant à un âge moyen (Besnard, 1973, p. 45). Une des raisons de cette « actualité » de Durkheim est peu connue et mérite d'être soulignée. Depuis la publication du *Suicide?* aucun démographe, aucun statisticien, du moins à notre connaissance, n'a été capable ou n'a eu l'idée de construire des taux de suicide selon la présence ou l'absence d'enfants à âge constant. Quand cette incroyable lacune que Halbwachs relevait déjà en 1930 – et que l'on retrouve aussi dans les études sur la mortalité malgré quelques tentatives qui suffisent à montrer l'importance de cette variable (Kobrin et Hendershot, 1977) – sera-t-elle enfin comblée?

---

<sup>13</sup> Voir, par exemple, Vallin et Nizard (1977), Mergenhausen *et al.* (1985).

### RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Baudelot Ch., Establet R., 1984, *Durkheim et le suicide*, Paris, Presses universitaires de France.
- Besnard Ph., 1973, « Durkheim et les femmes ou le *Suicide* inachevé », *Revue française de sociologie*, 14 (1), 27-61.
- 1976, « Anti- ou anti-durkheimisme? Contribution au débat sur les statistiques officielles du suicide », *Revue française de sociologie*, 17(2), 313-341.
  - 1984, « Modes d'emploi du *Suicide* : intégration et régulation dans la théorie durkheimienne », *L'Année sociologique*, 34, 127-163.
  - 1985, *L'anomie. Destin d'un concept*. Thèse de doctorat ès lettres, Université Paris X.
- Durkheim E., 1897. *Le suicide. Étude de sociologie*, Paris, Alcan.
- 1909, Intervention dans un débat sur « Mariage et divorce », *Libres entretiens* (Union pour la vérité), 5<sup>e</sup> s., 258-293.
- Halbwachs M., 1930, *Les causes du suicide*, Paris, Alcan.
- Gove W. R., 1973, « Sex, marital status, and mortality », *American journal of sociology*, 79 (1), 45-67.
- Kobrin F. E., Heoderahot G. E., 1977, « Do family ties reduce mortality? Evidence from the United States, 1966-1968 », *Journal of marriage and the family*, 39(4), 737-745.
- Mergenhausen P. M., Lea R. A., Gove W. R., 1985, « Till death do us part: recent changes in the relationship between marital status and mortality », *Sociology and social research*, 70 (1), 53-56.
- Vallin J., Nizard A., 1977, « La mortalité par état matrimonial. Mariage sélection ou mariage protection », *Population*, 32, 95-123.

**Marco ORRÙ**

### RESPONSE TO PHILIPPE BESNARD\*

Scarcely a Century after sociology's inception as an academic discipline sociologists tacitly agree (perhaps reluctantly) that it is very difficult, if not impossible, to analyze and to interpret sociological theories in universally accepted, univocal ways. Much of today's sociology is still preoccupied with settling conflicting claims about the legacy of the founders of our discipline, and no final verdict is in sight. The present book on Robert Merton's sociology rests on the assumption of disagreement over the legacy of his work. It should not surprise the reader, then, that Philippe Besnard and myself should have come to such contrasting evaluations of Merton's theory of anomie.

While disagreement exists, it need not be accepted as inevitable, and the present response to Besnard's 'Merton in Search of Anomie' will scrutinize some of that paper's claims and supporting arguments. Besnard's paper is very detailed in its exegesis of Merton's texts on anomie, but for economy of space I will not be able to take up the finer points of his discussion; instead, I will limit my considerations to the general assumptions on which Besnard's analysis rests, and on the consequent claims he makes regarding Merton's theory. Specifically, I will scruti-

---

\* In J. Clark et al. (eds), *Robert K. Merton. Consensus and controversy*, London-New York-Philadelphia, Falmer Press, 1990, 255-256.